

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2023

Délibération N° : 20230712-02

OBJET : Vote d'une subvention de fonctionnement complémentaire au titre de l'année 2023-

L'an deux mil vingt-trois, le 12 du mois de Juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

Florent BUES – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Pauline ROUX (arrivée à 18 h 35).

NOMBRE DE POUVOIR : 1

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES

NOMBRE DE VOTANTS : 10

SECRETAIRE DE SEANCE : Charles LACROIX.

Monsieur le Maire expose que l'ASSOCIATION DES AMIS DU HAUT GUIL ET DU VAL GERMANASCA a formulé récemment une demande de subvention pour aider au financement d'un projet d'échange culturel avec des enfants de la Commune.

Les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023 ayant déjà été votées en date du 6 mars 2023, le Maire propose de délibérer ce jour pour allouer la subvention suivante :

Article 65748 – Subvention de fonctionnement aux associations

- L'ASSOCIATION DES AMIS DU HAUT GUIL ET DU VAL GERMANASCA----- : 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté par 10 voix pour :

APPROUVE le vote de la subvention énoncée ci-dessus,

DIT que les crédits inscrits au chapitre 65 du budget principal 2023 de la Commune sont suffisants pour mandater cette dépense de 200 € au compte 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.